

*ses Troupes n'ont point touché le Territoire de Pologne, en sorte que toutes les plaintes de la France se réduisent à ce qu'il n'a pas pensé comme elle sur l'élection de Pologne, à ce qu'il n'a pas dissuadé la Czarine d'entrer en Pologne, & à ce qu'il a approuvé la conduite de cette Princesse.*

Si la Cour de Vienne vouloit parler avec franchise, elle nous diroit les motifs qui l'ont empêchée de faire entrer ses Troupes en Pologne. Intimidée d'abord par les préparatifs de la France, ensuite justement attaquée sur le Rhin & en Italie, & obligée de garder la Hongrie & les Etats Héritaires, il ne lui étoit plus possible d'entrer dans la guerre de Pologne; il a fallu recourir à la Czarine, laisser à ses Troupes combinées avec celles de Saxe le soin d'accabler les Polonois, lui demander de ne pas exiger de l'Empereur de faire entrer ses Troupes en Pologne suivant les Traités, dans un tems où ces Troupes devenoient nécessaires à l'Empereur même pour la conservation de ses Etats. Tel est le grand sacrifice qu'il a fait à la liberté Polonoise, & la preuve éclatante de sa modération.

La France ne l'attaque pas, parce qu'il n'a pas pensé comme elle sur l'élection de Pologne, ou parce qu'il n'a pas dissuadé la Czarine d'opprimer la Pologne. La guerre a été déclarée à l'Empereur, pour avoir donné l'exclusion au Roi Stanislas avant même la vacance de la Couronne de Pologne; pour avoir déclaré cette exclusion à la République pendant l'inter-règne, pour avoir traité avec la Czarine & l'Electeur de Saxe des moyens de forcer l'élection par la voye des Armes, pour avoir autorisé l'irruption des Russiens & des Saxons en Pologne, pour avoir formé ce dessein & pris des engagements d'entrer lui-même en Pologne & de joindre ses Trou-

pes